Organisation internationale du Travail

▶ GB.358/INS/9

Conseil d'administration

358e session, Genève, 9-19 novembre 2026

Section institutionnelle

INS

Date: 20 octobre 2026
Original: anglais

Neuvième question à l'ordre du jour

Point de situation sur la Coalition mondiale pour la justice sociale

Objet du document

Le présent document contient un point de situation sur la Coalition mondiale pour la justice sociale (voir le projet de décision au paragraphe 30).

Objectifs stratégiques pertinents: Tous les objectifs stratégiques.

Principaux résultats: Tous les résultats stratégiques et le résultat facilitateur A: Des connaissances, une communication, des partenariats et des plateformes renforcés, au service de l'innovation et du développement des capacités.

Incidences sur le plan des politiques: Oui.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Oui.

Unité auteur: Pôle Relations externes et institutionnelles, secrétariat de la Coalition.

Documents connexes: GB.350/INS/5; GB.349/INS/4; GB.349/PV(Rev.1); GB.347/INS/4; GB.347/INS/4/Complément d'information; GB.347/PV(Rev.); GB.346/INS/17/1; GB.346/PV; GB.355/INS/5; GB.355/PV(Rev.1); GB.358/INS/9/REF.

▶ Introduction

1. À sa 349e session (octobre-novembre 2023), le Conseil d'administration a approuvé la proposition du Directeur général d'établir une Coalition mondiale pour la justice sociale (ci-après «la Coalition») et prié le Directeur général de lui faire régulièrement rapport sur les progrès accomplis en la matière lors de ses futures sessions [1].

2. Le présent document fait le point sur les progrès accomplis dans le déploiement de la Coalition, notamment en ce qui concerne la mobilisation de ses partenaires et ses modalités de gouvernance, la mise en œuvre de ses interventions clés, les efforts de priorisation et le renforcement du partage des connaissances, ainsi que les priorités de la prochaine phase de son développement.

▶ Une plateforme au service de l'action collective

3. La Coalition mondiale pour la justice sociale est une plateforme à caractère volontaire au sein de laquelle des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs, des organisations internationales et régionales, des institutions financières, des entreprises, des établissements universitaires et des organisations de la société civile peuvent unir leurs forces pour faire progresser la justice sociale. S'appuyant sur le mandat constitutionnel et la structure tripartite unique de l'OIT, la Coalition vise à renforcer l'action collective en offrant aux partenaires des possibilités de concrétiser leurs engagements internationaux en matière de justice sociale.

4. La Coalition étend la portée et l'impact du leadership de l'OIT en permettant aux partenaires de mettre à profit leurs mandats, avantages comparatifs et domaines de compétence respectifs et de renforcer la cohérence des politiques entre les différentes organisations, sans créer de nouveaux mandats institutionnels ou mécanismes de mise en œuvre. Ce faisant, elle contribue à renforcer la dimension sociale du développement durable, grâce à une action concertée, conforme aux priorités nationales et fondée sur le dialogue social.

5. Depuis le précédent rapport, la Coalition a continué de consolider son rôle tout en préservant son caractère souple et ouvert. Elle s'est de plus en plus attachée à soutenir la mise en œuvre de ses priorités thématiques en favorisant une coopération pratique entre ses partenaires aux échelons mondial, régional et national.

Des partenariats plus nombreux et diversifiés

6. Le nombre de partenaires mobilisés a continué de croître dans l'ensemble des régions et des groupes de parties prenantes. Au moment de la rédaction du présent rapport, la Coalition regroupait plus de 400 partenaires. Au-delà de la croissance continue du nombre de membres, le secrétariat de la Coalition a œuvré sans relâche pour aider les partenaires à recenser des domaines concrets de collaboration qui tiennent compte et tirent parti du mandat, des avantages comparatifs et des priorités stratégiques de chacun. Cette démarche a contribué à

[1] GB.349/PV(Rev.1), paragr. 265.

renforcer l'adhésion aux objectifs de la Coalition et à accroître la participation des partenaires à ses travaux thématiques, comme illustré ci-dessous.

7. Une attention particulière a également été apportée au respect de l'équilibre géographique. Les établissements universitaires et instituts de recherche ont encore élargi leur contribution à travers des activités de production de connaissances, d'analyse des politiques, d'enseignement et d'apprentissage entre pairs, notamment dans le cadre d'initiatives régionales élaborées avec des partenaires de la Coalition. Cette évolution s'est traduite par une nette augmentation de la mobilisation universitaire. Conjointement avec l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève et l'Université de Stellenbosch en Afrique du Sud, l'Université du Panama a organisé une manifestation mondiale, qui s'est tenue en ligne le 3 septembre 2026 et qui a rassemblé des partenaires universitaires de toutes les régions afin de faire progresser la production de connaissances et l'apprentissage entre pairs sur les priorités de la Coalition.

Modalités de gouvernance: groupe de coordination, forum et secrétariat

8. Les modalités de gouvernance de la Coalition ont continué de s'affiner depuis leur mise en place en 2024. Le premier mandat du groupe de coordination étant arrivé à terme, un nouveau groupe a été désigné en 2026, l'Inde ayant succédé au Brésil dans le rôle de coprésident [2]. Conformément au mandat de la Coalition, le groupe de coordination a été consulté sur le choix des thématiques et les interventions clés de la Coalition, les relations avec les partenaires, les activités de plaidoyer et la priorisation de la justice sociale, ainsi que sur l'échange de connaissances. Sa contribution a notamment permis d'orienter le développement et la mise en œuvre progressifs des interventions clés, en particulier la création de groupes restreints et le renforcement des efforts visant à obtenir des résultats mesurables et à améliorer la cohérence des politiques. Les membres ont souligné la nécessité d'accroître la cohérence des interventions clés afin d'éviter le cloisonnement des approches, tout en développant les possibilités d'apprentissage entre pairs et le partage d'expériences entre partenaires. Ils se sont également mobilisés en faveur de la justice sociale dans d'autres contextes (à la Commission du développement social de l'ONU à New York, par exemple), en faisant valoir son importance au sein de leurs réseaux respectifs et en encourageant une participation et des contributions plus larges dans le cadre de la Coalition. Lorsque cela était possible, le groupe de coordination s'est réuni à la suite des discussions annuelles du Conseil d'administration de l'OIT consacrées à la Coalition (session de novembre), afin de pouvoir tenir compte des orientations tripartites formulées par le Conseil d'administration.

9. Le forum annuel de la Coalition s'est tenu en ligne les 16 et 17 septembre 2026, réunissant plus de 45 intervenants (des ministres et de hauts représentants gouvernementaux de toutes les régions, des responsables d'organisations d'employeurs et de travailleurs, et des représentants d'organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales ou régionales, d'entreprises, du monde universitaire et de la société civile), ainsi que plus de 2 000 participants en ligne.

10. Lors du forum, les participants ont largement reconnu les progrès accomplis et se sont clairement accordés sur les priorités de la prochaine phase: passer des engagements aux actes, avec à la clé des résultats mesurables; renforcer l'implication des partenaires; relier plus efficacement les priorités nationales aux ressources et aux compétences internationales, ainsi qu'à l'expérience des pairs; veiller à ce que la justice sociale guide l'action multilatérale dans

[2] Liste des membres du groupe de coordination (en anglais).

son ensemble, notamment les discussions sur le cadre de développement au-delà de 2030. Une attention particulière a été accordée à la mise en œuvre de la Déclaration politique de Doha et au rôle des interventions clés, qui constituent des cadres concrets d'action et de collaboration. Les partenaires ont fait état de contributions et de résultats tangibles, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre au niveau national, le financement, les outils en matière de politiques et de connaissances, les offres d'apprentissage entre pairs et les nouveaux partenariats. Ils ont également demandé que les approches ayant porté leurs fruits soient adaptées et appliquées à plus grande échelle au moyen d'une coopération renforcée. Cette édition du forum a donc démontré une nouvelle fois la valeur ajoutée de la Coalition, qui met en correspondance les acteurs et les mandats, renforce la cohérence des politiques et traduit les engagements internationaux en action coordonnée à l'échelle des pays. Ces réalisations sont d'autant plus importantes que le contexte multilatéral actuel est marqué par un besoin accru de cohérence, d'efficacité et d'impact et par la nécessité que l'action multilatérale aboutisse à des résultats tangibles. Plusieurs de ces contributions se poursuivront dans le cadre des interventions clés.

11. Les observations formulées par les mandants ont mis en évidence les limites du format virtuel par rapport aux rencontres en présentiel, qui permettent des interactions et des liens plus directs entre les partenaires. Sur la base de cette expérience, il est proposé que l'édition 2027 du forum annuel soit organisée dans l'après-midi du jeudi 10 juin 2027, dans le cadre du segment de haut niveau de la Conférence internationale du Travail. Des activités liées aux interventions clés pourront ainsi être organisées dans la matinée, sous la conduite des partenaires, ce qui offrira de nouvelles possibilités de collaboration et d'échanges entre partenaires. Le format proposé répondrait aux demandes des mandants en faveur d'un forum inclusif présentant un bon rapport coût-efficacité, sans perturber les travaux de la Conférence, et serait conforme au mandat de la Coalition.

12. Le secrétariat a continué de faciliter la collaboration au sein de la Coalition en favorisant la participation des partenaires, en coordonnant les activités, en encourageant la communication et l'échange de connaissances et en assurant la cohérence des interventions clés; les contributions de fond de l'OIT ont été pilotées par les départements chargés des politiques concernées, en collaboration avec les bureaux extérieurs et les autres unités compétentes. Compte tenu de la nature collaborative de la Coalition, et conformément aux orientations fournies par les mandants de l'OIT lorsque celle-ci a été établie, le secrétariat a maintenu une structure allégée et s'est concentré sur des tâches de coordination et de facilitation, plutôt que sur la mise en œuvre. Alors que la Coalition poursuit son développement, les détachements et les contributions volontaires restent essentiels pour appuyer son action et la collaboration avec ses partenaires.

▶ De la création de la plateforme à la mise en œuvre

13. Tirant parti de la plateforme mise en place ces deux dernières années, les partenaires de la Coalition ont continué d'élaborer des initiatives collaboratives afin de traduire les engagements pris au niveau international en mesures coordonnées. Ces initiatives, qui illustrent la richesse du mandat de l'Organisation et l'évolution des défis concernant le monde du travail, favorisent la mise en œuvre dans les domaines où l'OIT joue un rôle normatif de premier plan, tout en contribuant à faire en sorte que la justice sociale et le travail décent soient effectivement pris en compte dans les plans d'action plus larges adoptés à l'échelle mondiale.

14. La Coalition a encore continué d'accroître sa contribution aux discussions stratégiques menées au niveau international en promouvant une meilleure reconnaissance du rôle que jouent la justice sociale, le travail décent et le dialogue social pour relever les défis mondiaux. Grâce à l'action concertée des partenaires, la Coalition et ses objectifs sont mentionnés dans un nombre croissant de déclarations internationales, de documents politiques et de discussions de haut niveau [3], qui renforcent ainsi la visibilité de cette plateforme favorisant l'action collective. Chaque contribution faite par un partenaire de la Coalition au titre d'une intervention clé est donc considérée aussi comme une contribution à la mise en œuvre de l'engagement international correspondant, ce qui vient renforcer la responsabilité collective et confirmer le rôle joué par la Coalition dans l'exécution des plans d'action internationaux.

15. Une illustration figure dans la Déclaration politique de Doha adoptée lors du Deuxième Sommet mondial pour le développement social, en novembre 2025, où la Coalition est reconnue comme une plateforme d'appui à la mise en œuvre des engagements pris lors du sommet. Ce rôle a aussi été mis en avant lors d'une manifestation parallèle de haut niveau consacrée à la Coalition, lors de laquelle 15 partenaires ont présenté des contributions concrètes apportées grâce à des interventions clés alignées sur certains des engagements énoncés dans la déclaration. Ces contributions comprennent: des mesures nationales prises dans les domaines de l'emploi et de la protection sociale par la Namibie et les Philippines, dans le cadre de la mise en œuvre de feuilles de route au titre de l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui de transitions justes; l'action menée en matière de salaire vital et d'égalité par le Royaume des Pays-Bas, qui a annoncé son intention de participer à l'initiative sur le salaire vital, et par le Brésil, qui s'emploie à aligner ses efforts d'élimination de la pauvreté et de promotion de l'égalité de genre sur l'action de l'Alliance mondiale contre la faim et la pauvreté et de la Coalition internationale pour l'égalité salariale; et les mesures prises par la Suisse pour faire le lien entre productivité, investissement et travail décent. Au niveau multilatéral, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et l'OIT ont mis en avant leur collaboration dans le cadre de l'initiative en faveur d'une économie centrée sur les droits humains. En outre, lors de plusieurs sessions «axées sur les solutions» qui ont été tenues par les partenaires en marge du sommet, certaines contributions faites au titre des interventions clés de la Coalition ont été mises en lumière, notamment en ce qui concerne le salaire vital, la protection sociale et la transition vers la formalité. Une cartographie a donc été réalisée pour relier les interventions clés aux engagements énoncés dans la Déclaration politique de Doha, de sorte que les mesures prises par les partenaires au titre des interventions clés puissent également être reconnues comme des contributions à l'exécution de ces engagements. Le secrétariat, qui est chargé de suivre la mise en œuvre de la déclaration, collabore avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU afin de renforcer encore ces liens.

16. S'appuyant sur la dynamique créée par la Déclaration politique de Doha et le Deuxième Sommet mondial pour le développement social, la Coalition a continué de promouvoir la cohérence des politiques à l'échelle du système multilatéral. Ces travaux sont particulièrement importants dans le contexte de l'initiative ONU80 actuellement mise en œuvre, qui requiert une cohésion, une

[3] À savoir, notamment: la Déclaration politique de Doha issue du Sommet social mondial intitulé «Deuxième Sommet mondial pour le développement social», résolution A/RES/80/5 de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée le 4 novembre 2025; la Déclaration de Chișinău, issue de la Conférence de haut niveau sur la Charte sociale européenne tenue à Chișinău (République de Moldova) les 18 et 19 mars 2026; la Déclaration ministérielle pour la justice sociale adoptée le 4 avril 2025 lors du Forum international pour la cohésion sociale tenu à Lima (Pérou) sur le thème «Vers un nouveau contrat social dans un contexte mondial incertain»; et la Déclaration de Punta Cana adoptée le 3 octobre 2025 lors de la vingtième Réunion régionale des Amériques, tenue par l'OIT à Punta Cana (République dominicaine).

complémentarité et une collaboration accrues entre les différents mandats et organismes. Les approches collaboratives adoptées par l'intermédiaire de la Coalition, notamment celles qui auront donné lieu à une action et à une mise en œuvre conjointes à l'échelle nationale, ainsi que les premiers résultats et enseignements constatés, seront présentés le cas échéant dans le cadre des processus pertinents d'établissement de rapports et de suivi mis en place par l'ONU et au niveau interinstitutions, y compris le forum politique de haut niveau pour le développement durable et le volet d'ONU80 relatif à l'expertise à la demande. À plus long terme, ces réalisations laissent à penser que, après 2030, la Coalition conservera toute sa pertinence en permettant d'associer les dimensions économique et sociale du développement, de mobiliser les capacités des diverses institutions et de promouvoir une action collective plus cohérente, sur la base des priorités nationales.

Renforcer la dynamique grâce à la priorisation et au partage des connaissances

17. La production et la mise en commun de connaissances ont continué de soutenir les efforts déployés. Conformément à la vision formulée par le groupe de coordination en matière de connaissances, la Coalition a offert aux partenaires des moyens supplémentaires de partager des données factuelles, leur expérience pratique et des approches novatrices par l'intermédiaire de sa plateforme numérique, d'échanges thématiques, de dialogues régionaux et du forum annuel. L'accent a été mis sur la promotion et le rapprochement des compétences spécialisées existant dans les différentes institutions, la facilitation de l'apprentissage entre pairs et l'amélioration de l'accès aux connaissances et aux données d'expérience pour appuyer la mise en œuvre.

18. Par exemple, des échanges entre pairs sur la mise en œuvre de l'Accélérateur mondial ont été organisés en juin 2026 dans le cadre d'un événement coprésidé par les gouvernements du Cambodge et de l'Ouzbékistan. À cette occasion, les pays pionniers ont pu faire part de l'expérience qu'ils avaient acquise en transposant un cadre conjoint en mesures concrètes sur le plan national. Les connaissances et données d'expérience des partenaires sont également rendues plus largement accessibles sur la page du site Web de la Coalition consacrée au partage des connaissances, qui a été lancée au premier semestre de 2026. Organisée autour des interventions clés, cette page réunit déjà plus de 60 publications, outils et autres ressources fournis par les partenaires de la Coalition, offrant à tous un point d'accès aux connaissances et aux données d'expérience utiles à la mise en œuvre.

19. Les activités de communication ont davantage visé à mettre en avant les actions concertées et les initiatives pilotées par les partenaires et à amplifier la mobilisation autour des priorités de la Coalition. Outre les grandes manifestations telles que la Journée mondiale de la justice sociale et le forum annuel, la Coalition s'est efforcée d'accroître sa présence numérique: au cours de l'année écoulée, elle a gagné plus de 1 000 abonnés sur LinkedIn et publié plusieurs dizaines de vidéos de la série «La parole à nos partenaires», qui met en lumière les points de vue, initiatives et contributions de partenaires issus de différents groupes de mandants et régions du monde. En outre, les mandants de l'OIT et les partenaires de la Coalition ayant demandé à être tenus informés de manière plus régulière, la lettre d'information contient désormais un point périodique sur les activités menées, les possibilités de collaboration et les progrès accomplis dans le cadre de la Coalition.

Interventions clés: l'apprentissage par la mise en œuvre – adapter l'exécution pour maximiser l'impact collectif

20. Les interventions clés de la Coalition fournissent un cadre pratique permettant aux partenaires qui le souhaitent d'unir leurs efforts autour de priorités communes, d'élaborer des initiatives collaboratives et de faciliter la mise en œuvre, au niveau national, des engagements et des normes adoptés à l'échelle internationale. Les partenaires peuvent par exemple partager leur expérience et leurs compétences pratiques et avoir accès à l'apprentissage entre pairs ainsi qu'à des outils et à des initiatives concertées portant sur des questions intéressant directement leurs priorités et domaines d'action respectifs. Les interventions clés, qui s'appuient sur les priorités et programmes existants de l'OIT, contribuent à la fois à renforcer l'obtention de résultats dans les domaines où l'Organisation joue un rôle normatif et stratégique de premier plan – notamment en ce qui concerne les droits des travailleurs, les salaires, le dialogue social, l'égalité et la protection sociale – et à faire en sorte que la dimension sociale et l'Agenda du travail décent soient pris en considération dans les cadres d'action plus larges concernant, par exemple, l'intelligence artificielle, l'action climatique, le financement durable et la conduite responsable des entreprises.

21. Depuis le dernier rapport, la mise en œuvre de toutes les interventions clés a progressé, quoiqu'elles ne présentent pas toutes le même degré de maturité ni la même forme, allant de l'action nationale et d'initiatives conjointes à un dialogue sur les politiques à mener, au partage de connaissances ou encore à des accords multipartites. Un groupe restreint est désormais en activité pour plusieurs interventions, tandis que, pour d'autres, les partenariats et dispositions opérationnelles sont toujours en voie de consolidation. La variabilité des progrès tient au caractère volontaire et souple du modèle sur lequel repose la Coalition, qui permet aux partenaires de moduler leurs contributions en fonction de leur mandat, de leurs compétences et de leurs avantages comparatifs. Les contributions collaboratives mises en place sous l'égide des partenaires au titre des interventions clés [4] (voir la figure et le tableau inclus dans l'annexe) appuient à présent un passage à l'action dans au moins 40 pays de différentes régions, témoignant d'une volonté accrue de traduire les engagements internationaux en mesures concrètes pilotées à l'échelle nationale.

22. Compte tenu de l'expérience acquise en matière de mise en œuvre et des orientations formulées par le Conseil d'administration et le groupe de coordination, un processus de regroupement est en cours pour réunir les 14 interventions clés au sein des six domaines thématiques de la Coalition, de façon à renforcer les axes stratégiques, la cohérence, l'implication des partenaires et les résultats [5]. Les efforts se concentrent sur l'obtention de résultats réalistes et sur les domaines dans lesquels la mobilisation soutenue des partenaires, les capacités disponibles et les mesures de collaboration offrent les meilleures possibilités de parvenir à impact mesurable, tout en préservant les mécanismes de gouvernance et de coordination en place. Le but est également d'établir des points d'entrée plus clairs pour faciliter la participation des partenaires, tout en favorisant une meilleure convergence avec les engagements internationaux et le programme et budget de l'OIT.

23. L'expérience a confirmé qu'il était utile d'adapter les modalités de mise en œuvre en fonction du degré de maturité de l'intervention, ainsi que de l'engagement des partenaires et de la demande nationale au cas par cas, plutôt que d'appliquer un modèle unique ou de créer des structures

[4] Voir les exemples d'initiatives donnés pour chaque domaine thématique dans l'annexe.

[5] Voir le tableau à la fin de l'annexe.

parallèles. L'initiative en faveur de l'économie centrée sur les droits humains illustre cette approche: compte tenu des difficultés financières rencontrées par l'OIT et le HCDH, les travaux menés avec ce dernier et avec les autres partenaires ont été axés sur un nombre limité de pays pilotes, l'objectif étant d'engranger une expérience pratique et des enseignements susceptibles d'éclairer une application à plus grande échelle lorsque les conditions le permettront. De même, les groupes restreints et modalités de coordination en place sont maintenus lorsqu'ils offrent une base de collaboration efficace, et il n'est pas nécessaire, dans le cadre de la Coalition, de les doubler d'une autre structure telle que le comité directeur de la Coalition internationale pour l'égalité salariale, le Comité consultatif stratégique global de l'initiative relative aux écosystèmes de productivité ou les mécanismes de gouvernance et de mise en œuvre de l'Accélérateur mondial. Comme demandé par les mandants de l'OIT, cette approche adaptative, caractérisée par une plus grande implication des partenaires et un resserrement des liens entre coopération internationale et action nationale, continuera de guider la mise en œuvre.

▶ Renforcer le modèle opérationnel de la Coalition

24. Le modèle opérationnel de la Coalition continuera d'être adapté de façon à renforcer l'implication des partenaires tout en préservant la nature volontaire, souple et collaborative de la Coalition. Le groupe de coordination continuera, dans sa nouvelle composition, de fournir des conseils stratégiques sur le cap général à suivre et les priorités de la Coalition et d'améliorer la cohérence des interventions clés, conformément aux orientations du Conseil d'administration du BIT. Les questions qui appellent des décisions sur le plan des politiques ou des programmes restent du ressort des mécanismes de gouvernance compétents de l'OIT, la Coalition n'ayant pas vocation à prendre de telles décisions.

25. Les partenaires sont invités à se manifester s'ils souhaitent contribuer à au moins une intervention clé. Tous les partenaires enregistrés sont tenus informés des activités pertinentes et des possibilités concrètes de devenir acteurs et bénéficiaires de cette collaboration. Ils peuvent ainsi échanger des connaissances, unir leurs efforts et trouver des moyens d'œuvrer ensemble autour de priorités communes. Les partenaires enregistrés assistent tous les ans à une réunion en ligne pour faire le bilan des progrès accomplis et identifier d'autres possibilités de contribution et de collaboration. De telles réunions ont été tenues sur toutes les interventions clés en 2025, mais n'ont pu avoir lieu en 2026 en raison des ajustements apportés à certaines des interventions clés.

26. Sur le plan opérationnel, des groupes restreints ont été créés pour faciliter la mise en œuvre des interventions clés pour lesquelles des mécanismes de coordination ne sont pas encore en place. Ils permettent de rassembler les partenaires des différentes catégories et régions (voir la figure en annexe). Conformément aux modalités de gouvernance de la Coalition qui ont été approuvées, les groupes restreints n'ont pas de pouvoir de décision ni de fonction de contrôle.

27. La principale force de la Coalition reste l'engagement continu de ses partenaires. La diversité des domaines de compétence, des mandats et des capacités opérationnelles qui y sont représentés permet aux partenaires d'apporter leur contribution de différentes manières, que ce soit par la coopération technique, par l'échange de connaissances, par des activités de

plaidoyer, par la mobilisation de ressources [6] ou par la mise en œuvre au niveau des pays. Un objectif central, lors de la prochaine phase de développement de la Coalition, sera de continuer à cultiver cette diversité tout en favorisant une collaboration plus approfondie autour de priorités communes.

Priorités de la prochaine phase

28. Forte de l'expérience qu'elle a acquise, la Coalition axera la prochaine phase sur l'exécution et les résultats, améliorera la mise en œuvre dans le cadre des interventions clés et mobilisera des initiatives de collaboration conformes aux priorités nationales. Elle conservera un modèle opérationnel adaptable, de façon à garder son caractère volontaire, souple et collaboratif.

29. La Coalition s'emploiera par ailleurs à consolider les liens entre les connaissances, l'expérience et l'action grâce à l'apprentissage entre pairs, au renforcement des capacités et aux échanges d'expériences pratiques, ainsi qu'à accroître la cohérence des politiques sociales, économiques et environnementales. Guidée par le Conseil d'administration et façonnée par l'expérience de ses partenaires, elle continuera d'offrir une plateforme concrète permettant de traduire les engagements communs en actes concrets tout en contribuant à placer la justice sociale et le travail décent au cœur des priorités multilatérales de l'après-2030, qui sont en constante évolution.

▶ Projet de décision

30. **Le Conseil d'administration prend note du point de situation sur la Coalition mondiale pour la justice sociale figurant dans le document GB.358/INS/9 et prie le Directeur général de tenir compte de ses orientations pour le développement ultérieur de la Coalition.**

[6] Il convient de noter que, d'après le mandat de la Coalition, les contributions financières versées à l'OIT sont régies par les règles de gestion financière de l'Organisation. Les principes directeurs relatifs aux partenariats public-privé s'appliqueront à l'OIT selon les conditions habituelles.

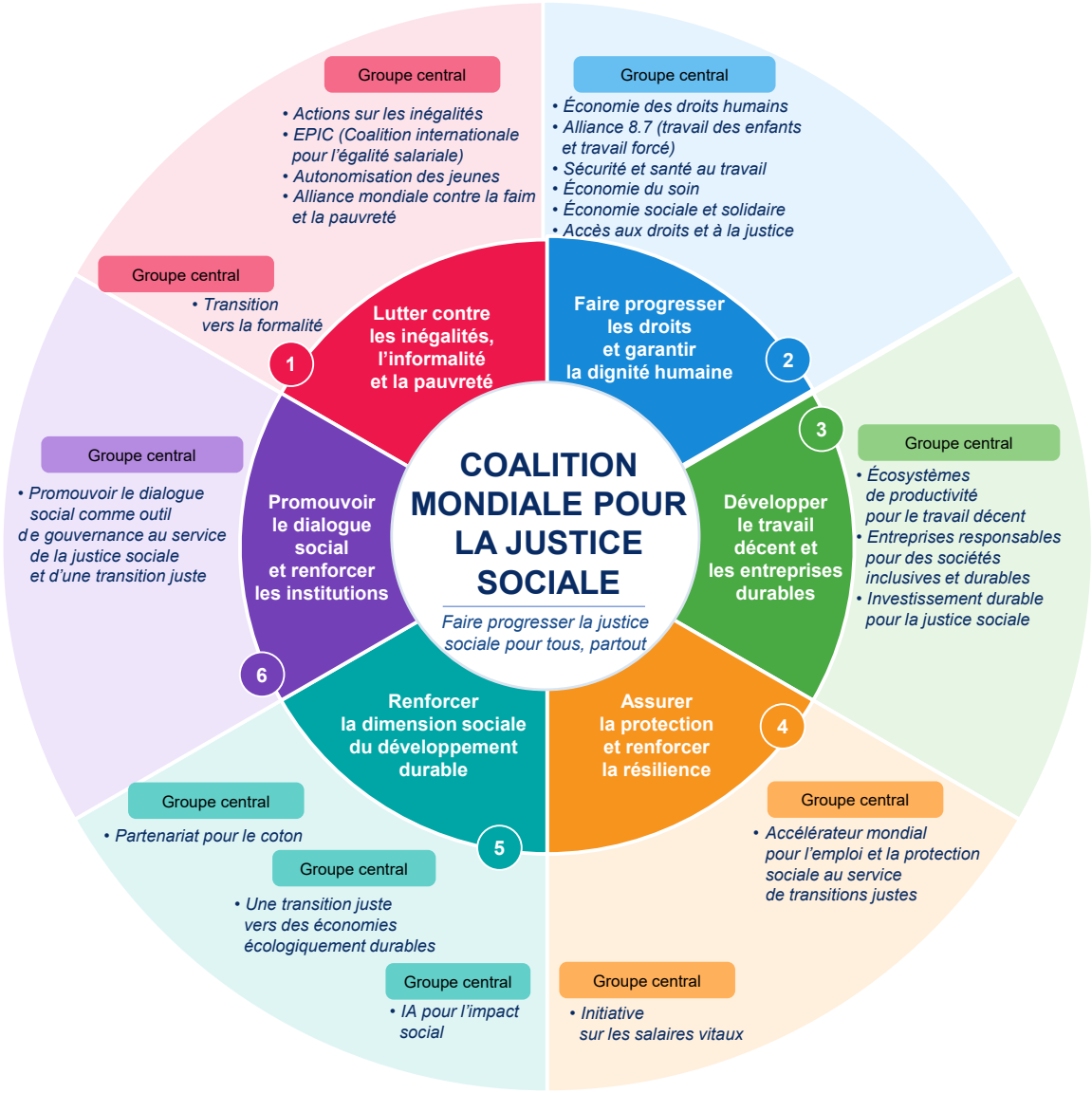
▶ Annexe

Interventions clés: ajustement de la structure thématique et point sur la mise en œuvre

1. S'appuyant sur les enseignements tirés depuis le lancement des interventions clés en mars-avril 2025, le réajustement proposé, y compris la réduction des interventions clés de 14 à 10, vise à faciliter la mobilisation des partenaires et à mettre davantage l'accent sur les résultats. Le regroupement des interventions clés dans six domaines thématiques permet d'associer plusieurs initiatives séparées au sein d'interventions plus intégrées et axées sur les résultats, dans le cadre desquelles les partenaires peuvent mettre leurs mandats, leurs compétences, leurs ressources et leurs réseaux au service de priorités particulières. Dans chaque domaine thématique, les partenaires peuvent apporter leur contribution selon différentes modalités, notamment au moyen d'une action collective, d'une expertise technique, d'un partage de connaissances et de l'apprentissage entre pairs, d'activités de plaidoyer, de financements et de mesures de mise en œuvre au niveau national.

2. Le réajustement aligne les 14 interventions clés initiales sur les six domaines thématiques (voir l'illustration ci-après), de manière à offrir des points d'entrée plus clairs pour la mobilisation des partenaires tout en conservant les initiatives, les partenariats et les modalités de mise en œuvre qui ont fait leurs preuves. Par exemple, les interventions existantes concernant les inégalités, l'égalité salariale et les jeunes sont désormais réunies au sein d'une seule intervention plus large consacrée aux inégalités et à la pauvreté, qui intègre les initiatives pertinentes menées par les partenaires, tandis que la transition vers la formalité continue de faire l'objet d'une intervention distincte dans le même domaine thématique. Les trois interventions clés sur les écosystèmes de productivité, la conduite responsable des entreprises et l'investissement durable sont regroupées dans une intervention plus large dédiée au travail décent et aux entreprises durables. L'économie centrée sur les droits humains est intégrée à une intervention globale sur les droits et la dignité humaine, qui met en relation les activités sur les droits des travailleurs et les droits humains, le travail des enfants et le travail forcé, la sécurité et la santé au travail et les questions connexes, étant entendu que la collaboration avec le HCDH concernant l'économie centrée sur les droits humains reste une composante indépendante. Le dialogue social constitue toujours un domaine d'intervention à part entière, ainsi qu'un moyen d'action transversal.

3. Les groupes restreints existants et les modalités de coordination spécifiques sont conservés lorsqu'ils offrent une base de collaboration efficace, tandis que les synergies sont favorisées entre les initiatives ayant des objectifs, des partenaires ou des canaux de mise en œuvre communs.



4. Le réajustement renforce également la dimension normative des interventions clés. Dans l'ensemble du portefeuille, l'accent sera mis davantage sur l'utilisation des partenariats pour soutenir la mise en œuvre effective des normes internationales du travail, le renforcement de la capacité des mandants à donner effet aux droits au travail et la promotion de la cohérence entre les normes du travail et les engagements internationaux y relatifs. Une cartographie des normes internationales du travail et des autres instruments pertinents pour les différentes interventions clés est utilisée afin de recenser les possibilités concrètes de contribution des partenaires, qui peuvent passer par la ratification de normes et leur mise en œuvre, une assistance technique ou l'apprentissage entre pairs. Ces efforts visent aussi bien les domaines où l'OIT joue un rôle normatif de premier plan – comme ceux concernant l'égalité et la non-discrimination au travail, la protection sociale, les salaires, la sécurité et la santé au travail, le travail des enfants et le travail forcé, et la conduite responsable des entreprises – que les programmes plus vastes portant par exemple sur l'intelligence artificielle, l'action climatique et le financement durable, où la Coalition peut contribuer à ce que les normes internationales du travail, le dialogue social et le monde du travail soient pleinement pris en compte.

5. Les interventions clés ne constituent pas un programme d'activités distinct, mais sont ancrées dans le programme et budget approuvé; elles permettent d'assurer un plus large écho aux priorités de l'OIT et d'accroître l'impact de son action, y compris le soutien qu'elle apporte à ses mandants tripartites, grâce à l'engagement politique, à l'expertise complémentaire, aux ressources et à l'action collective des partenaires, ainsi qu'à une meilleure cohérence des politiques. Les résultats concrets et l'impact des initiatives soutenues par l'OIT dans le cadre de la Coalition sont donc présentés au titre des résultats stratégiques de fond correspondants, la Coalition étant reliée à tous les résultats stratégiques pertinents, puisqu'elle constitue une plateforme facilitant, par son rôle catalyseur, la réalisation du mandat et des priorités du programme de l'OIT.

6. Le tableau ci-après montre la structure résultant du réajustement et fait le point sur les activités de mise en œuvre et les priorités définies pour chaque domaine thématique.

Global Coalition for Social Justice

RÉAJUSTEMENT DES INTERVENTIONS CLÉS

ACTIVITÉS CLÉS ET RÉFÉRENCES AUX CADRES MONDIAUX

Six domaines thématiques stratégiques sont soutenus par des groupes restreints réunissant des partenaires clés afin de faire avancer la mise en œuvre, favoriser la collaboration et obtenir des résultats.

DOMAINES THEMATIQUES	Actions et résultats 2026-27 (liste non exhaustive)	Cadres mondiaux (ODD, Déclaration politique de Doha, P&B de l'OIT)
1 LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS, L'INFORMALITÉ ET LA PAUVRETÉ	• Faire progresser la mise en œuvre d'approches intégrées de lutte contre les inégalités dans les pays pilotes et diffuser des conclusions fondées sur des données probantes. • Faire progresser la mise en œuvre de l'initiative intitulée «UN Youth Call to Action» et de la feuille de route mondiale pour l'élimination de la pauvreté, au-delà de la croissance. • Promouvoir la mise en œuvre d'une feuille de route mondiale sur la transition vers la formalité et renforcer les partenariats stratégiques pour sa mise en œuvre au niveau national.	• ODD: 4, 5, 8.5, 10 • Déclaration de Doha: Appel à l'action, paragr. 29 *a)*, *f)*, *i)*, 30 *s)*, 31 et 38 *b)*; suivi, paragr. 43 *h)* • Produits du P&B de l'OIT 2026-27: 5.1, 3.3, 3.5, 4.4, 6.2
2 FAIRE PROGRESSER LES DROITS ET GARANTIR LA DIGNITÉ HUMAINE	• Faire progresser les projets pilotes de l'Économie fondée sur les droits humains au Kenya et en Moldova afin de soutenir la réforme du droit du travail, la mise en œuvre des droits sociaux et le renforcement des capacités institutionnelles. • Produire conjointement des données probantes, des produits de plaidoyer et un plan de travail multipartite sur l'intégration des droits humains et des normes du travail dans les politiques de développement. • Promouvoir la mise en œuvre du Cadre d'action mondial de Marrakech contre le travail des enfants et renforcer les partenariats (Alliance 8.7) • Mobiliser l'engagement mondial et les partenariats en faveur de l'action en matière de sécurité et de santé au travail (Congrès mondial SST). • Renforcer la justice du travail au Kenya et dans les pays partenaires grâce à la coopération Sud-Sud, à la formation et au renforcement des capacités. • Lancer et consolider le Groupe des amis de l'économie sociale et solidaire.	• ODD: 8 et 16 • Déclaration de Doha: Appel à l'action, paragr. 30 *l)* et *q)*, et par. 21 • Produits du P&B de l'OIT 2026-27: 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 2.3
3 DÉVELOPPER LE TRAVAIL DÉCENT ET LES ENTREPRISES DURABLES	• Étendre la mise en œuvre au niveau national du programme sur les écosystèmes de productivité, en soutenant les PME, la productivité et le travail décent (Égypte, Ghana, Viet Nam, Afrique du Sud, Ukraine). • Faire progresser la conduite responsable des entreprises dans 10 pays d'Amérique latine et 4 pays africains, notamment grâce à des outils pratiques pour les entreprises, porter de 11 à 25 le nombre de points focaux nationaux pour la Déclaration sur les EMN et renforcer la collaboration avec le réseau des points de contact nationaux de l'OCDE. • Lancer le Just Transition Finance Hub et des dialogues avec le secteur financier afin d'aligner les investissements sur la justice sociale et les normes internationales du travail.	• ODD: 8, 12, 17 • Déclaration de Doha: Appel à l'action, paragr. 29 *c)*, *m)*, 30 *b)*, *f)*, *i)*, 42; et paragr. 3 • Produits du P&B de l'OIT 2026-27: 3.3, 3.5, 4.2, 4.3, 4.4
4 ASSURER LA PROTECTION ET RENFORCER LA RÉSILIENCE	Accélérateur mondial: • Progresser vers l'objectif de soutenir 400 millions d'emplois et d'étendre la protection sociale à 4 milliards de personnes. • Accélérer la mise en œuvre des feuilles de route nationales dans 20 pays pionniers. Initiative sur les salaires vitaux • Soutenir la définition et l'adoption de cadres sur les salaires vitaux dans l'agriculture dans 6 pays (Viet Nam, Inde, Éthiopie, Côte d'Ivoire, Costa Rica et Colombie). • Promouvoir l'alignement des initiatives sur les salaires vitaux avec les principes de l'OIT grâce au dialogue technique, aux échanges de politiques et à la sensibilisation.	• ODD: 1, 8, 13 • Déclaration de Doha: Appel à l'action, paragr. 30 *a)*, *h)*, *n)*, *o)*, 42 *h)* • Produits du P&B de l'OIT 2026-27: 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 9.1
5 RENFORCER LA DIMENSION SOCIALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	Partenariat pour le coton : • Faire progresser la mise en œuvre dans 5 nouveaux pays (C4+, Ghana, Nigéria, Cameroun, Togo et Sénégal), contribuant à la création de 500 000 emplois décents, notamment pour les femmes et les jeunes. Transition juste : • Porter le nombre de signataires de l'Appel à l'action pour une transition juste vers une économie résiliente et sobre en carbone de 16 à 30. • Intégrer la dimension sociale des CDN dans 50 pays. • Faire progresser la mise en œuvre de l'Appel à l'action dans 11 pays. IA au service de l'impact social : • Développer les connaissances, les outils pratiques et le renforcement des capacités en matière d'IA et de compétences. • Favoriser la coopération et les échanges pour le travail décent dans l'économie des plateformes en s'appuyant sur les normes internationales.	• ODD: 8, 9, 13 • Déclaration de Doha: Appel à l'action, paragr. 30 *d)*, *t)*, 34, 36 et paragr. 13 • Produits du P&B de l'OIT 2026-27: 8.1, 8.2, 9.3, 9.4
6 PROMOUVOIR LE DIALOGUE SOCIAL ET RENFORCER LES INSTITUTIONS	• Renforcer le dialogue social en tant qu'outil de gouvernance au service de la justice sociale et de la transition juste, grâce au plaidoyer, au renforcement des capacités et à l'apprentissage entre pairs, en s'appuyant sur les conclusions de la CIT de 2026.	• ODD: 8, 16 • Déclaration de Doha: Appel à l'action, paragr. 30 *l)*, *m)* • Produits du P&B de l'OIT 2026-27: 2.3